

DÉLIBÉRATION N° DEL-24-010

Demande de subvention auprès du Centre National de la Musique en faveur de la transition écologique

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.
Séance du 29 avril 2024

Le 29 avril de l'an deux mille vingt-quatre, à quinze heures trente, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le 19 avril 2024, s'est réuni à la Maison Sarrat – 1, rue de la Charité à Toulouse.

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9
Présents : 6
Absent :
Procuration : 3
Date de convocation : 19 avril 2024

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- Mme Brigitte Bec
- M. Henri de Lagoutine
- Mme Sophie Lamant

Représentant de l'Etat :

- M. Frédéric Bourdin

Personnalité qualifiée :

- M. Olivier Mantei, en visioconférence

Procuration :

- Mme Ida Russo a donné pouvoir à Mme Sophie Lamant
- M. Gérard André a donné pouvoir à M. Francis Grass
- Mme Nicole Yardéni a donné pouvoir à M. Henri de Lagoutine

Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Etablissement public du Capitole.
Mme Isabelle Arnaud-Roy, directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.
Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSÉ

La question de l'empreinte écologique de la création de spectacles, fait partie intégrante des enjeux actuels de l'Établissement public du Capitole. En effet, en cohérence avec les valeurs qui l'animent, l'Établissement veille depuis plusieurs années à répondre aux enjeux de la transition écologique.

Le Bilan Carbone (BC) est un outil de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'un établissement donné. Grâce aux résultats obtenus, il est possible de connaître l'empreinte carbone de son activité sur l'environnement. Avec l'appui d'un cabinet spécialisé, le BC de la Halle aux grains a été réalisé en 2023.

En 2024, toujours avec l'appui d'un service de conseil et de soutien, l'établissement a lancé plusieurs chantiers d'envergure afin de suivre les objectifs fixés par les Accords de Paris et déclinés par le Ministère de la Culture, à savoir :

- Lancement du Bilan Carbone de l'Opéra,
- Rédaction d'un plan d'actions, définition de la trajectoire bas carbone et accompagnement pour mesurer les actions de décarbonation de la Halle aux grains.

Ces actions sont menées autour des thématiques telles que les déplacements du public, des artistes et des équipes, la gestion des déchets et de l'énergie, la politique d'achats responsables mais également la sensibilisation et la formation du personnel.

Il paraît légitime dans ce contexte, et compte tenu de l'effort financier consenti par l'Établissement afin de répondre aux exigences de transition écologique du secteur culturel, de solliciter le soutien de du Centre National de la Musique (CNM).

A ce titre, l'Établissement public du Capitole sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Centre National de la Musique pour un montant minimum de 25 000 €.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

De solliciter une subvention auprès du Centre National de la Musique (CNM) au moins égale à 25.000 € au titre du travail réalisé en faveur de la transition écologique pour notre Établissement.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'attribution de ces subventions.

Article 3 :

D'inviter Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques de Toulouse Municipale à faire recette des sommes octroyées dans le cadre de cette délibération sur le chapitre 74.

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts du budget aux chapitres 011 et 012 sur le budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Résultat du vote :

POUR : 9
CONTRE :
ABSTENTIONS :
ABSENT :
NON PARTICIPATION AU VOTE :

Reçu en Préfecture le : 30/04/2024
Publié par affichage le : 30/04/2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme


Le Président de séance,
Francis GRASS